



Place des Nations
CH-1211 Genève 20
Suisse

Téléphone +41 22 730 51 11
Téléfax Gr3: +41 22 733 72 56
Gr4: +41 22 730 65 00

Date: 17.02.2009 Heure: 16:45 Page 1/3 Réf: Lettre circulaire /SPM/EACC/129

Aux: Etats Membres et Membres des Secteurs de l'UIT Fax:

Contact: A. Sebgarshad

Pour répondre: Courriel: pressinfo@itu.int

Fax: +41 22 730 5933 Tél: +41 22 730 6302

Objet: Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information 2009

Madame, Monsieur,

Le 17 mai est la date anniversaire de la signature, en 1865, de la première Convention télégraphique internationale et de la création de l'Union internationale des télécommunications. Depuis 1973, cette date est aussi celle de la Journée mondiale des télécommunications. Après le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) tenu en 2005 et la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT de 2006, le 17 mai a été désigné Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information.

En tant que principale institution des Nations Unies dans le domaine des TIC, l'UIT attend de ses membres qu'ils fassent mieux connaître le rôle des TIC dans la lutte contre la pauvreté et la création de possibilités de développement durable et à long terme, en particulier parmi les groupes sociaux les plus vulnérables. Cette année, pour célébrer la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information, le Conseil de l'UIT a choisi le thème: "La protection des enfants dans le cyberspace".

Au SMSI, l'UIT s'est vu confier par les dirigeants de la communauté internationale la responsabilité de la grande orientation C5 ("Etablir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC"). Les documents du SMSI reconnaissent en outre spécifiquement les besoins des enfants et des jeunes et la nécessité de les protéger dans le cyberspace. L'Engagement de Tunis reconnaît "le rôle des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la protection et le développement des enfants" ainsi que la nécessité "de renforcer les mesures destinées à protéger les enfants contre tout abus et à assurer la défense de leurs droits dans le contexte des TIC".

L'Initiative de l'UIT pour la protection en ligne des enfants (COP) est conforme au mandat de l'Union visant à créer les conditions nécessaires à l'instauration d'un univers en ligne sûr et sans danger pour les générations futures. La nécessité d'une telle initiative ne fait aucun doute. Il y a dix ans, on comptait dans le monde à peine 182 millions d'internautes, dont presque tous vivaient dans les pays développés. Au début 2009, ce nombre était passé à 1,5 milliard, dont plus de 400 millions ont accès au large bande. Avec plus de 600 millions d'utilisateurs en Asie, 130 millions en Amérique latine et dans les Caraïbes, et 50 millions en Afrique, l'Internet est une ressource planétaire qui ne cesse de se développer — ce qui accroît considérablement les dangers en ligne, en particulier ceux auxquels sont exposés les enfants. Selon des enquêtes récentes, plus de 60% des enfants et des adolescents discutent chaque jour sur l'Internet sur des sites de "chat". Trois enfants sur quatre en ligne se disent prêts à échanger des informations personnelles sur eux-mêmes et sur leur famille en échange de biens et de services. Et un enfant sur cinq sera chaque année la proie d'un prédateur ou d'un pédophile.

L'Initiative COP — qui fait partie intégrante du Programme mondial cybersécurité de l'UIT — a été présentée au Segment de haut niveau du Conseil de l'UIT à sa session de 2008, et a été à cette occasion approuvée par des chefs d'Etat, des ministres et des dirigeants d'organisations internationales du monde entier.

Le thème de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information cette année a pour objet de faire en sorte que les enfants puissent avoir accès en toute sécurité à l'Internet et à ses ressources considérables, sans craindre de tomber entre les mains de prédateurs dénués de scrupules dans le cyberspace.

Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information 2009: Appel à l'action

Cette année, à l'occasion de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information, l'UIT appelle toutes les parties prenantes (décideurs, régulateurs, opérateurs et entreprises) à promouvoir l'adoption de politiques et de stratégies qui protégeront les enfants dans le cyberspace et les encourageront à avoir accès en toute sécurité aux ressources en ligne. Une telle démarche, favorable à l'édification d'une société de l'information plus inclusive, permettra aussi aux Etats Membres de satisfaire aux obligations souscrites pour protéger et concrétiser les droits des enfants tels qu'ils sont énoncés dans la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies aux termes de sa Résolution 44/25 du 20 novembre 1989.

Entre autres, cette Convention, qui est entrée en vigueur le 2 septembre 1990, dispose que "les Etats s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires à ce titre:

- 1) reconnaissent l'importance de la fonction remplie par les médias et veillent à ce que l'enfant ait accès à une information et à des matériels provenant de sources nationales et internationales diverses;
- 2) reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation;
- 3) reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer aux jeux et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique;
- 4) reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique;
- 5) protègent l'enfant contre toutes autres formes d'exploitation préjudiciables à tout aspect de son bien-être, y compris:
 - a) lorsque des enfants sont incités ou contraints à se livrer à une activité sexuelle illégale;
 - b) lorsque des enfants sont exploités à des fins de prostitution ou autres pratiques sexuelles illégales;
 - c) lorsque des enfants sont exploités aux fins de la production de spectacles ou de matériels de caractère pornographique;
- 6) prennent toutes les mesures appropriées pour protéger les enfants contre l'usage illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

Afin de faire face aux enjeux de la protection des enfants dans le cyberspace, l'UIT appelle ses Etats Membres à:

- **Sensibiliser le public aux questions relatives à la protection des enfants** dans le cyberspace et à déterminer les politiques, bonnes pratiques, moyens et ressources pouvant être adaptés/utilisés dans les différents pays.

Appel à l'action: Les Etats Membres et les Membres des Secteurs de l'UIT sont encouragés à participer activement aux manifestations de l'UIT visant à renforcer la cybersécurité et à protéger les enfants dans le cyberspace et, si possible, à détacher des experts et à fournir des ressources afin d'échanger des expériences et des bonnes pratiques pour intégrer la cybersécurité dans leurs politiques, lois et réglementations.

- **Appuyer les travaux en cours** visant à élaborer des lignes directrices sur la protection en ligne des enfants pour les décideurs et les régulateurs.

Appel à l'action: Les Etats Membres et les Membres des Secteurs de l'UIT sont encouragés à participer activement aux manifestations de l'UIT, en particulier à soutenir le Programme mondial cybersécurité et l'Initiative COP mis en place par l'UIT.

- **Identifier les risques et les dangers auxquels les enfants sont exposés dans le cyberspace**, à mesure que l'Internet et d'autres ressources en ligne continuent à se développer.

Appel à l'action: Les Etats Membres et les Membres des Secteurs de l'UIT sont encouragés à s'associer à l'UIT, à échanger des expériences, à détacher des experts et à fournir des ressources en vue d'élaborer des moyens concrets qui contribuent à éviter autant que possible d'exposer les enfants à certains risques.

- **Constituer des répertoires de ressources pour une utilisation commune.**

Appel à l'action: Les Etats Membres et les Membres des Secteurs de l'UIT sont encouragés à échanger des connaissances et expériences, tout en facilitant la conclusion de partenariats stratégiques internationaux pour définir et mettre en oeuvre des initiatives concrètes de protection en ligne des enfants.

- **Promouvoir le renforcement des capacités** en vue de renforcer les mesures prises sur le plan mondial pour protéger les enfants dans le cyberspace.

Appel à l'action: Il est demandé aux Etats Membres et aux Membres des Secteurs de l'UIT d'acquérir un savoir-faire et d'élaborer des mécanismes d'alerte pour faire face aux menaces auxquelles sont de plus en plus exposés les enfants lorsqu'ils naviguent sur l'Internet et ont accès à des informations en ligne.

Nous vous invitons à envisager d'organiser des programmes dans votre pays pour célébrer la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information 2009, dont le thème est "La protection des enfants dans le cyberspace". Il serait souhaitable de faire participer toutes les catégories de la société pour sensibiliser l'opinion et parvenir à un consensus sur le sujet. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous envoyer par courriel à l'adresse cop@itu.int tout rapport ou document de travail qui sera ensuite affiché sur le site web de l'UIT consacré à la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information.

Le thème retenu cette année pour la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information – "La protection des enfants dans le cyberspace" – influencera nos travaux, non seulement durant cette journée, mais aussi tout au long de l'année et au cours des années à venir. A Genève, cet événement sera marqué par la tenue d'une cérémonie de haut niveau, au cours de laquelle le Prix de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information sera remis à d'éminentes personnalités ayant contribué à la protection des enfants dans le cyberspace. Des tables rondes sur les moyens de promouvoir et de protéger les droits des enfants dans le cyberspace seront organisées, ainsi qu'une série d'événements visant à faire le point de la mise en oeuvre des objectifs du SMSI.

L'UIT affichera tous les documents promotionnels en rapport avec cette journée sur le site web: www.itu.int/WTISD/2009. Ces informations et documents vous aideront à organiser des activités et événements le 17 mai. Vous trouverez, entre autres, des messages du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, et de moi-même, ainsi que des fichiers haute résolution d'une affiche en arabe, chinois, anglais, français, russe et espagnol, que vous êtes invités à reproduire sur place. Une affiche sans texte sera également mise à disposition pour pouvoir être utilisée dans d'autres langues. Si vous souhaitez en recevoir un exemplaire sur CD ROM, veuillez en faire la demande à pressinfo@itu.int en indiquant l'adresse postale complète du destinataire et son nom.

A l'occasion de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information, prenons la résolution de protéger les enfants dans le cyberspace et de promouvoir leurs droits inaliénables d'accès à l'information et au savoir dans un environnement sûr et sans danger.

Je vous souhaite une Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information 2009 très réussie.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(signé)

Dr Hamadoun I. Touré
Secrétaire général